

Suite à la fusion de notre Communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les compétences assurées par les services communautaires de gestion de l'eau et des déchets ont un peu évolué sur le territoire.

### Eau potable, assainissement collectif et non collectif

Les communes de Sainte Catherine de Fierbois et Villeperdue sont désormais gérées par le service communautaire, comme l'étaient les communes d'Esves, Montbazou, Monts, Saint-Branchs, Sorigny, Truyes et Veigné.

La commune d'Artannes reste gérée par le SIVOM de la Vallée du Lys.

Les 12 communes du Ridellois continuent de gérer comme avant la fusion (voir page 8).

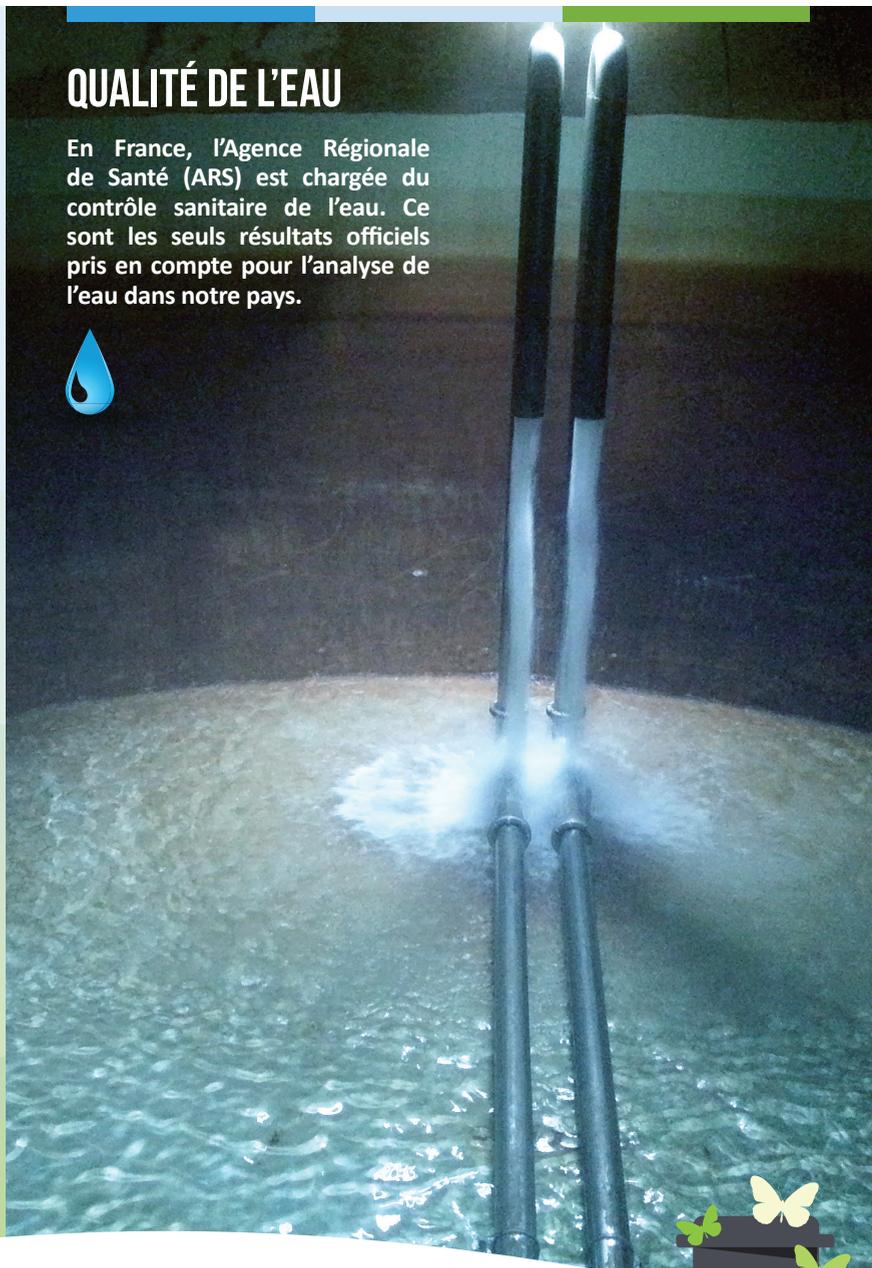
La gestion sera harmonisée sur l'ensemble du territoire 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Collecte, tri et traitement des déchets ménagers

Les communes d'Artannes, Esves, Montbazou, Monts, Saint Branchs, Sorigny, Truyes et Veigné, ainsi que les déchetteries d'Esves et de Saint Branchs sont toujours gérées par le service déchets ménagers. Les communes du Ridellois, Sainte Catherine de Fierbois et Villeperdue dépendent du SMICTOM du Chinonais.

## QUALITÉ DE L'EAU

En France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargée du contrôle sanitaire de l'eau. Ce sont les seuls résultats officiels pris en compte pour l'analyse de l'eau dans notre pays.



## SOMMAIRE

### P2/3 QUALITÉ DE L'EAU

ARS et qualité de l'eau  
Règlement de service  
Zoom sur les lingettes

### P4/5 VOYAGE EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries en chiffres  
Les horaires des déchèteries  
Les déchets acceptés

### P6 COMPTEURS D'EAU

Radio-relève à Truyes  
P7 DÉCHETS MÉNAGERS  
Zoom sur : les ampoules

### P8 ACTUALITÉS

Les acteurs de l'eau  
Nouvelle déchèterie





## L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

En France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est **SEULE chargée du contrôle sanitaire de l'eau** brute (celle qui est pompée) et de l'eau distribuée (celle qui est traitée et arrive à votre robinet). La fréquence du contrôle dépend de la population desservie.

L'ARS rédige une fiche de synthèse de la qualité de l'eau pour chaque commune, qui vous est envoyée avec votre facture d'eau une fois par an (vous pouvez les retrouver sur notre site internet à la rubrique « qualité de l'eau »). Cette fiche est consultable dans votre mairie ou sur : [eaupotable.sante.gouv.fr](http://eaupotable.sante.gouv.fr).

L'agence rédige aussi chaque année un bilan de la qualité des eaux distribuées par rapport à la bactériologie, les nitrates et les pesticides. Vous pouvez retrouver sur le site de l'ARS le bilan pour notre département.



## QUALITÉ DE L'EAU SUR NOTRE TERRITOIRE : L'ARS SEULE HABILITÉE À ALERTER

SUITE À L'ARTICLE DE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE SUR UNE « ENQUÊTE QUE CHOISIR SUR LA QUALITÉ DE L'EAU », PARU EN JANVIER DERNIER, IL NE SERAIT PAS BON DE BOIRE L'EAU DU ROBINET DANS LES COMMUNES DE MONTBAZON, VEIGNÉ, SORIGNY, VILLEPERDUE.

**Les seuls résultats de contrôle sanitaire officiels** pris en compte pour l'analyse de l'eau dans notre pays sont ceux de l'ARS.

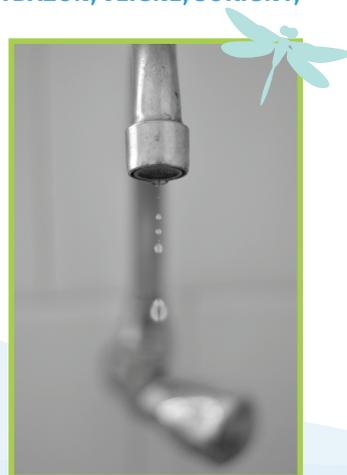
Or, aucun des documents de contrôle sanitaire officiels de l'ARS ne fait état d'un niveau de pollution dépassant les normes de potabilité pour les communes de notre territoire.

Pour le cas de **Montbazon et Veigné** (alimentées par un même forage), la concentration en fluor a été ramenée dans la fourchette grâce à une opération de dilution avec les eaux d'un forage à faible teneur en fluor (Isoparc).

Pour **Sorigny**, aucun document d'analyse ne fait état d'une teneur notoire en pesticides. Une apparition ponctuelle a eu lieu en 2015, elle a été démentie par une seconde analyse 48h plus tard.

Pour **Villeperdue**, aucun document d'analyse ne fait état d'une teneur notoire en chlorure de vinyle (pollution liée à la mauvaise qualité des canalisations couplé à un trop long temps de séjour de l'eau).

La distribution d'eau potable est sécurisée tout au long de l'année grâce à des contrôles réguliers de l'exploitant (VEOLIA).



# RÈGLEMENT DE SERVICE : POUR QUI POUR QUOI ?

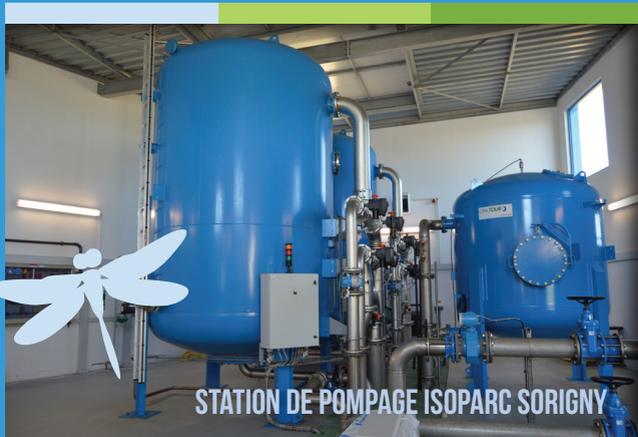
LE RÈGLEMENT DU SERVICE D'EAU OU D'ASSAINISSEMENT EST UN DOCUMENT OBLIGATOIRE IMPOSÉ PAR L'ARTICLE L 2224-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Il décrit les relations entre l'abonné, la communauté de communes et l'exploitant du réseau d'eau ou d'assainissement (sur notre territoire il s'agit de VEOLIA).

Vous trouverez dans ce règlement :

- les coordonnées de l'exploitant et de la communauté de communes
- les règles d'usage du service
- les informations relatives à votre contrat
- les informations relatives à la facturation
- les modalités de réalisation des branchements

Ce règlement est **remis à chaque nouvel abonné et à l'occasion de chaque modification**. Il est également disponible sur le site de la communauté de communes [tourainevalleedelindre.fr](http://tourainevalleedelindre.fr) et dans votre espace client sur [service-clients.veoliaeau.fr](http://service-clients.veoliaeau.fr)



## LES LINGETTES JETABLES

Les eaux usées ne voyagent pas toujours jusqu'à la station d'épuration par la seule force de la gravité. Il est nécessaire d'utiliser des pompes pour les refouler jusqu'à la station d'épuration.

Ces pompes sont conçues pour aspirer des eaux usées mais pas des corps solides.

Une attention toute particulière doit être portée aux lingettes multi-usage, lingettes bébés et démaquillantes : elles ne sont pas biodégradables et occasionnent, au mieux un bouchage des pompes au pire des casses. À la fin, elles provoquent le débordement du réseau.



LES LINGETTES  
PAS DANS LES TOILETTES

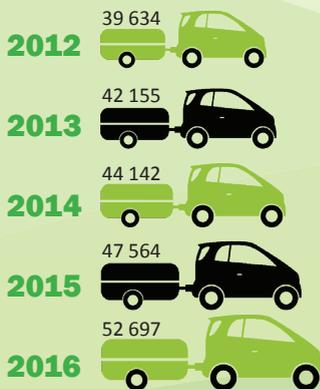




## LES DÉCHÈTERIES TOURAINNE VALLÉE DE L'INDRE EN CHIFFRES

Sur notre territoire, vous êtes de plus en plus nombreux à adopter le réflexe déchèterie, signe très encourageant pour continuer à bien gérer nos déchets.

La fréquentation de nos 2 déchèteries a augmenté de 33% en 5 ans pour atteindre 52 700 passages en déchèterie en 2016.



Sur le territoire, le dépôt moyen à chaque passage en déchèterie :



## NETTOYAGE DE PRINTEMPS : VOYAGE À LA DÉCHÈTERIE

**SUR NOTRE TERRITOIRE, 5 970 TONNES DE DÉCHETS ONT ÉTÉ RAPPORTÉES EN DÉCHÈTERIE EN 2016. CE TONNAGE A AUGMENTÉ DE PLUS DE 30% EN 5 ANS.**

Pour se faciliter la vie, voici les règles de vie sur la déchèterie.

Tous les véhicules légers avec ou sans remorque, sont acceptés dans nos déchèteries. Les tracteurs, les camions bennes et camions plateaux ne peuvent pas y accéder. Le gardien vous accueille pour vous guider dans les consignes de tri.

Il faut lui présenter votre carte d'accès pour pouvoir déposer vos déchets. Vous pouvez la demander sur [www.tourainevalléedelindre.fr](http://www.tourainevalléedelindre.fr) ou au 02 47 34 29 00.



## HORAIRES D'ÉTÉ

| ÉTÉ      | ESVRES<br>(la Pommeraye) | ST BRANCHS<br>(les Coquettes) | JOUÉ LES TOURS<br>(5 rue de Prony) |
|----------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
|          | 02 47 26 52 93           | 02 47 26 20 46                | Habitants de<br>Monts et Artannes  |
| LUNDI    | 9H - 12H<br>14H - 18H    | <b>FERMÉ</b>                  | 9H - 12H30<br>13H30 - 17H45        |
| MARDI    | <b>FERMÉ</b>             | 9H - 12H<br>14H - 18H         | 9H - 12H30<br>13H30 - 17H45        |
| MERCREDI | 9H - 12H<br>14H - 18H    | <b>FERMÉ</b>                  | 9H - 12H30<br>13H30 - 17H45        |
| JEUDI    | 9H - 12H<br>14H - 18H    | <b>FERMÉ</b>                  | 9H - 12H30<br>13H30 - 17H45        |
| VENDREDI | <b>FERMÉ</b>             | 9H - 12H<br>14H - 18H         | 9H - 12H30<br>13H30 - 17H45        |
| SAMEDI   | 9H - 13H<br>14H - 18H    | 9H - 13H<br>14H - 18H         | 9H - 12H30<br>13H30 - 17H45        |

*Horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Déchèteries fermées les dimanches et jours fériés.*

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS DANS NOS DÉCHÈTERIES

RÉDUISONS  
NOS DÉCHETS !

LES DIFFÉRENTES MATIÈRES QUE VOUS APPORTEZ EN DÉCHÈTERIE DOIVENT ÊTRE RÉPARTIES DANS LES BENNES CORRESPONDANTES. LE TRI, C'EST 20 CATÉGORIES DE DÉCHETS DIFFÉRENTS.

|  |   |  |  |   |
|--|---|--|--|---|
| <br>AMIANTE / CIMENT       | <br>BATTERIES                        | <br>BOIS              | <br>CARTONS       | <br>CARTOUCHES ENCRE |
| <br>DÉBLAIS / GRAVATS      | <br>DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) | <br>DÉCHETS VERTS     | <br>DEEE          | <br>ENCOMBRANTS      |
| <br>HUILES DE FRITURES     | <br>HUILES DE VIDANGE                | <br>JOURNAUX / REVUES | <br>LAMPES        | <br>MÉTAUX           |
| <br>TEXTILES<br>CHAUSSURES | <br>PILES ET<br>ACCUMULATEURS        | <br>PNEUMATIQUES      | <br>RADIOGRAPHIES | <br>VERRES           |



Grâce au tri, chaque type de déchet est orienté dans la filière adaptée. De nombreux déchets vont pouvoir être recyclés, comme la ferraille, ou être valorisés, comme les déchets verts via le compostage par exemple. Le tri permet aussi la récupération des déchets dangereux afin de protéger l'environnement.



## PRODUITS DANGEREUX

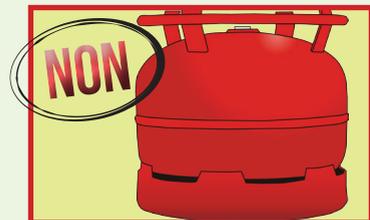
Tous les déchets dangereux peuvent être déposés en mélange dans nos déchèteries dans l'armoire DDM (Déchets dangereux des ménages). Le gardien les séparera en fonction de leur nature.

## ARMOIRE DDM À ESVRES



# FAQ À LA DÉCHÈTERIE

## PEUT-ON DÉPOSER SA BOUTEILLE DE GAZ ?

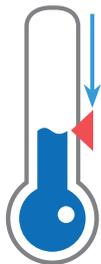


Que votre bouteille soit encore pleine ou vide, la réglementation interdit aux déchèteries de la collecter. Seuls les revendeurs ou les centres de remplissage sont habilités à les reprendre.

## PEUT-ON DÉPOSER SES RADIOGRAPHIES ?

Touraine Vallée de l'Indre dispose d'un partenariat avec **Pharmaciens sans Frontières** (PSF37) qui les récupère pour en extraire le nitrate d'argent et ainsi financer ses actions humanitaires.





RÉDUISONS NOTRE  
CONSUMATION  
D'EAU POTABLE !



Volume d'eau potable  
consommée par jour  
par habitant en France

\* SISPEA (Onema) - DDT(M) - 2013

# FAQ

## L'EAU QUI SORT D'UNE STATION D'ÉPURATION EST-ELLE POTABLE ?

Non, mais sa qualité est acceptable pour le milieu naturel dans lequel elle est rejetée.

## LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS ARRIVE À TRUYES

DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'ESVRES ET TRUYES, VEOLIA VA METTRE EN PLACE COURANT 2017 LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS.

La radio-relève est rendue possible soit en installant un nouveau compteur, soit en équipant le compteur existant d'un module de radio-relève.

Cette opération ne coûte rien.

Vous recevrez un courrier de VEOLIA vous demandant de convenir d'un rendez-vous pour qu'un agent vienne installer le compteur.

Les avantages de la radio-relève :

✓ l'agent en charge de la relève des compteurs **n'aura plus besoin de rentrer chez vous** : votre compteur communique directement avec son PC.

✓ vous serez facturé sur une consommation réelle et non sur une estimation.

✓ en cas de consommation anormale VEOLIA vous alertera par courrier ou par mail afin que vous vous assuriez ne pas être victime d'une fuite.



© zimmer

## C'EST DE SAISON : LAVER LA VOITURE

Près de 200 litres d'eau sont nécessaires au nettoyage de votre voiture à l'aide d'un tuyau d'arrosage.

### Pour économiser l'eau (et réduire votre facture)

- > Récupérez l'eau de pluie pour le lavage
- > Utilisez un seau pour le lavage et le tuyau uniquement pour le rinçage



### Pour respecter l'environnement

- > Veillez à ne pas laisser s'écouler votre eau savonneuse dans la nature ou dans le circuit d'eau pluviale
- > Rendez-vous dans une station de lavage : elle fonctionne en circuit fermé en récupérant l'eau.





## UNE SECONDE VIE POUR LES LAMPES

VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS AMPOULES, LAMPES ET TUBES AU NÉON EN DÉCHÈTERIE POUR QU'ELLES SOIENT RECYCLÉES, COMME VOUS LE FAITES DANS CERTAINS GRANDS MAGASINS.

### POUR UNE LUMIÈRE PROPRE !

Ensemble recyclons nos lampes usagées.



Par lampe, il faut comprendre toute source lumineuse à l'exception des ampoules à filament. Il s'agit principalement des tubes fluorescents dits "néons" et des lampes fluocompactes dites "basse consommation".



Ces lampes contiennent du mercure, substance présente en infime quantité mais néanmoins dangereuse. En fin de vie, elles nécessitent donc un traitement spécifique et ne

doivent pas être jetées avec les autres déchets.

Si l'utilisation de lampes à économie d'énergie est recommandée dans la lutte contre le réchauffement climatique (elles consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps que les ampoules à filament), **la démarche durable n'est complète que si elles sont recyclées.** Plus de 90 % du poids de leurs composants sont réutilisés : le verre, les métaux, les terres rares contenues dans les poudres fluorescentes recouvrant l'intérieur des tubes, le mercure.



Les ampoules "classiques" à filament (incandescence et halogène) doivent, elles, être éliminées avec les ordures ménagères non recyclées.



## COMPOSTER LES BIO-DÉCHETS

L'ensemble des bio-déchets que vous produisez à votre domicile peut être utilisé comme terreau pour nourrir votre sol.



**Le terreau** c'est la version commerciale, vendu en vrac ou en sac. Il est fabriqué à partir des déchets verts (taille d'arbustes, tonte de pelouse et feuilles mortes, selon les saisons).

**Le compost** c'est la version gratuite à la maison : les déchets de votre jardin sont associés aux épluchures des fruits et légumes. Le procédé de transformation est naturel grâce aux vers de terre qui vivent dans votre sol.

Le résultat de la transformation est une matière brune (on l'appelle **l'or brun**) utilisable autant pour vos plantes en pot que pour les végétaux en pleine terre.

**Vous habitez la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :** vous pouvez acquérir un composteur individuel pour 10€ seulement sur présentation d'un justificatif de domicile.



**Rendez-vous le mercredi**  
10h - 12h  
14h - 16h  
5 rue Jean Bonneri  
La Grange Barbier  
Montbazon

# NUMÉROS UTILES EAU ET ASSAINISSEMENT EN CAS D'URGENCE

**POUR LES COMMUNES D'ESVRES,  
MONTBAZON, MONTS, SAINT  
BRANCHS, SORIGNY, TRUYES ET  
VEIGNÉ**

VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29

## POUR LA COMMUNE D'ARTANNES

SIVOM de La Vallée du Lys  
Le Bois des Plantes  
37260 ARTANNES SUR INDRE  
02 47 34 14 50  
s.valleedulys@orange.fr

## POUR LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

SOGEA : 02 47 48 27 52

## POUR LA COMMUNE DE VILLEPERDUE

### POUR L'EAU

VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29

### POUR L'ASSAINISSEMENT

Touraine Vallée de l'Indre  
02 47 34 29 00

## LES 12 COMMUNES DU RIDELLOIS

ont plusieurs modes de gestion : en régie (syndicale ou communale) ou en DSP (Délégation de Service Public à VEOLIA) et continuent de gérer ces compétences comme avant la fusion jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



LA PETITE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE  
avec son nouveau logo

# LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE JOUÉ LES TOURS

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, grâce à une convention signée avec Tours Métropole Val de Loire, **les habitants de Monts et Artannes** peuvent accéder à la nouvelle déchèterie de Joué-les-Tours, située rue de Prony, qui remplace la déchèterie de la Billette désormais fermée.

Le nombre de bennes et d'espaces de dépôts y est plus important.

La carte d'accès orange fonctionne toujours pour y accéder.



Éco-Info N°3 Avril 2017

Trimestriel éco-citoyen de la Vallée de l'Indre

Lisez-moi, relisez-moi et recyclez-moi dans le sac jaune !

Publié par le service déchets ménagers et le service eau et assainissement de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre  
Directeur de la publication : Alain Esnault

Conception / Réalisation : Service communication

Crédits Photos : Agence de l'eau - eco-emballages - freepik - noun project - Pixabay  
Imprimé à 15 000 exemplaires • Gratuit

